

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Deloitte.

Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Exclusive Networks SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
Société par action simplifiée
Capital de 2 188 160 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Exclusive Networks SA

Société anonyme

20, quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt

RCS : Nanterre 839 082 450

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société Exclusive Networks SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Exclusive Networks SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Notes 2.2 « Titres de participation et créances rattachées », 3.1 « Actif immobilisé » et 8 « Filiales et des participations » de l’annexe aux comptes annuels

Description du risque identifié

Au 31 décembre 2022, les titres de participation s’élèvent à un montant net de 960 millions d’euros, représentant ensemble 92% du total bilan.

Comme décrit à la note 2.2 de l’annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d’acquisition qui inclut les frais accessoires d’acquisition.

La valeur d’utilité des titres de participation est déterminée selon des méthodes d’évaluations multicritères : quote-part de capitaux propres sociaux, analyse de multiples basés sur des indicateurs clés du Groupe, capitalisation boursière, et valeur actuelle de flux de trésorerie futurs déterminée sur la base de business plans.

A la clôture de l’exercice, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d’utilité ou d’inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans ce contexte, et compte tenu de l’importance de leurs valeurs au bilan de la société et des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l’évaluation des titres de participation constitue un point clé de l’audit.

Réponse d’audit apportée

Pour apprécier le caractère raisonnable de l’estimation de la valeur d’utilité des titres de participation, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l’estimation de ces valeurs déterminées par le management est fondée sur une justification appropriée de la méthode d’évaluation et des hypothèses de calcul utilisées. En particulier :

- Nous avons pris connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d’utilité de chaque titre de participation ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons vérifié que les capitaux propres et l’endettement net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l’objet d’un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons obtenu les prévisions de flux futurs de trésorerie des participations concernées et nous avons apprécié :
 - leur cohérence avec les business plans établis par le management et leur caractère raisonnable par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent ces participations,
 - le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour déterminer les taux d'actualisation et taux de croissance long terme, avec le support de nos experts en évaluation ;
- Nous avons rapproché les valeurs d'utilité retenues par la société du montant des titres de participation par filiale.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.2, 3.1 et 8 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation de la traduction en anglais examinée par le Conseil d'administration des comptes annuels destinée à être incluse dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinée à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspond à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Exclusive Networks SA par votre Assemblée générale du 4 juin 2019 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 19 avril 2021 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la deuxième année, dont deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 28 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars

DocuSigned by:
Marc Biasibetti
E73711CD7E52492...

Marc Biasibetti

Associé

Deloitte & Associés

DocuSigned by:
Jean Marie Le Guiner
F8F576C31878446...

Jean-Marie Le Guiner

Associé



Exclusive Networks S.A.

**20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt**

**Comptes annuels
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022**

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Sommaire

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
1. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES	5
1.1. <i>Activité</i>	5
1.2. <i>Faits majeurs de la période</i>	5
1.3. <i>Evénements postérieurs à la clôture</i>	5
1.4. <i>Autre information juridique</i>	5
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
2.1. <i>Immobilisations</i>	6
2.2. <i>Titres de participation et créances rattachées</i>	6
2.3. <i>Autres immobilisations financières</i>	7
2.4. <i>Créances et dettes</i>	7
2.5. <i>Opérations en devises étrangères</i>	7
2.6. <i>Disponibilités</i>	7
2.7. <i>Provision pour risques et charges</i>	8
2.8. <i>Reconnaissance du chiffre d'affaires</i>	8
2.9. <i>Produits et charges exceptionnels</i>	8
3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1. <i>Actif immobilisé</i>	9
3.2. <i>Créances</i>	10
3.3. <i>Valeurs mobilières de placement</i>	10
4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF	11
4.1. <i>Capital social</i>	11
4.2. <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	11
4.3. <i>Etats des dettes</i>	12
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
5.1. <i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>	12
5.2. <i>Charges d'exploitation</i>	13
5.3. <i>Résultat financier</i>	13
5.4. <i>Résultat exceptionnel</i>	14
6. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	14
7. ENGAGEMENTS HORS BILAN	14
8. FILIALES ET PARTICIPATIONS	15
9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	16
10. INFORMATIONS DIVERSES	16
10.1. <i>Effectifs</i>	16

Exclusive Networks S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2022

BILAN ACTIF

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 (en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021
	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles :			
Immobilisations corporelles :	2		2
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			2
Immobilisations corporelles en cours	2		2
Avances et acomptes			
Immobilisations financières :	1 034 548		1 034 548
Participations	960 065		978 350
Créances rattachées à des participations			12 922
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	74 483		74 302
Total I	1 034 550		1 034 550
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours :			
Avances et acomptes versés sur commande	253		2
Créances :	4 576		6 144
Créances Clients et Comptes rattachés	2 574		1 005
Autres Créances	2 002		5 139
Capital souscrit - appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement :	2 010		500
Actions propres	713		99
Autres titres			
Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 297		401
Disponibilités	67		20
Charges constatées d'avance	258		304
Total II	7 164		6 971
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			
Primes de remboursement des emprunts (IV)			
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 041 713		1 041 713

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

BILAN PASSIF

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	7 334	7 318
Primes d'émission, de fusion, d'apport	968 414	968 429
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	732	732
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	53 677	74 118
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(8 736)	(2 112)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 021 420	1 048 485
AUTRES FONDS PROPRES		
Total I bis	1 021 420	1 048 485
PROVISIONS		
Total II		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		12 832
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	8 006	10 634
Dettes fiscales et sociales	1 485	473
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	10 743	124
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	60	
Total III	20 293	24 062
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 041 713	1 072 547

Exclusive Networks S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2022

COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 (en milliers d'euros)			31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	France	Exportation	TOTAL	TOTAL
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	7 445		7 445	2 948
Montant net du chiffre d'affaires	7 445		7 445	2 948
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			69	(65)
Autres produits				
Total I	7 445		7 514	2 883
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes			(8 046)	(3 089)
Impôts, taxes et versements assimilés			(197)	(214)
Salaires et traitements			(2 137)	(755)
Charges sociales			(1 324)	(84)
Autres charges			(173)	(97)
Total II			(11 877)	(4 240)
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(4 363)	(1 357)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :				
Produits financiers :				
De participation			299	22 052
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			85	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			39	105
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			8	5 345
Total V			432	27 502
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			(40)	(21 420)
Différences négatives de change			(140)	(113)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				(4 929)
Total VI			(180)	(26 462)
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			252	1 040
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			(4 111)	(317)
Produits exceptionnels :				
Total VII				
Charges exceptionnelles :				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			(4 625)	(1 965)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - exceptionnelles				
Total VIII			(4 625)	(1 965)
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			(4 625)	(1 965)
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				170
Total des produits (I + III + V + VII)			7 946	30 385
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			(16 681)	(32 497)
BENEFICE (OU PERTE)			(8 736)	(2 112)

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

1. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

1.1. Activité

La société Exclusive Networks S.A. (anciennement Everest HoldCo S.A.S.) (« la Société »), immatriculée depuis le 19 avril 2018, a une activité de holding avec prise de participation dans toute entreprise ou société.

Le siège social de la société se situe au 20 Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt.

1.2. Faits majeurs de la période

Le 10 août 2022, la société Exclusive Networks S.A. a signé avec la société Prothin un bail commercial pour les bureaux situés au 5^{ème} étage du bâtiment A et d'emplacements de parkings au 20 Quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt. Le bail a pris effet le 1^{er} décembre 2022 pour une durée de 9 ans.

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2022 a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15 500 euros prélevés sur le compte « Primes d'émission » par émission de 193 750 actions ordinaires nouvelles.

En 2022, la société a changé de système comptable et est passé de SAGE à Oracle Netsuite

1.3. Evénements postérieurs à la clôture

Le 18 janvier 2023, Mme Nathalie Bühnemann a été nommée Directrice Financière Groupe en remplacement de M. Pierre Boccon-Liaudet.

1.4. Autre information juridique

Depuis le 25 mai 2018, les titres de la Société sont majoritairement détenus par la société de droit anglais Everest UK HoldCo Limited.

En date du 31 décembre 2022, Everest UK HoldCo Limited détient 57,3 % du capital social de la Société, HTIVB détient 13.1 %, 29.2% du capital correspond au « flottant », actions disponibles sur le marché réglementé d'Euronext, compartiment A et 0.4% par les cadres et dirigeants.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27 mars 2023 par le Conseil d'administration.

Exclusive Networks S.A.*Exercice clos le 31 décembre 2022***2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec le règlement ANC n 2018-07 modifiant le règlement n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les montants figurant dans les notes de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais accessoires inclus), net de remises et d'escomptes et hors frais financiers.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire :

Nature des biens immobilisés	Durée
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 à 8 ans

Les immobilisations sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte de leur valeur d'usage ou de leur valeur vénale à la clôture de l'exercice.

2.2. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires d'acquisition. Périodiquement, la valeur nette comptable des titres de participation est comparée à leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon des méthodes d'évaluations multicritères : quote-part de capitaux propres sociaux, multiples basés sur des indicateurs clés du Groupe et sur la capitalisation boursière, et valeur actuelle de flux de trésorerie futurs sur la base de business plans.

Les créances rattachées aux titres de participation sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée pour la différence.

Lorsque les titres de participations et les créances rattachées aux titres de participation ont une valeur d'utilité inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation des titres de participation est d'abord comptabilisée avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées.

Compte tenu de la situation financière des filiales et de leurs perspectives d'avenir, aucune dépréciation n'a été enregistrée au 31 décembre 2022.

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

2.3. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet, le cas échéant, de dépréciation par voie de provision, pour tenir compte des risques de non-recouvrement. L'analyse de ce risque est individualisée et aucune méthode statistique n'est utilisée pour la détermination de provision.

2.5. Opérations en devises étrangères

Les dettes et les créances en devises étrangères à la clôture de l'exercice sont converties à leur contre-valeur en Euros, sur la base du cours de clôture à cette date.

Les différences de conversion sont inscrites au bilan dans la rubrique « écarts de conversion actif » et « écarts de conversion passif ». En outre, les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération sur la base du cours moyen de conversion du mois précédent.

2.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Les comptes bancaires en devises à la clôture de l'exercice, sont convertis à leur contre-valeur en Euros au cours de clôture. Les différences de change ainsi constatées sont comptabilisées au compte de résultat (gains ou pertes de change).

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard de tiers résultant d'évènements passés dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation par la Direction de la Société de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation de prestations de services rendues aux filiales du Groupe, reconnues à l'achèvement des prestations.

2.9. Produits et charges exceptionnels

Sont inscrits en résultat exceptionnel les événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité opérationnelle et ceux qui par nature ou du fait de leur montant ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1. Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé - Brut	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Installations générales				
Matériel de bureau et informatique	2		(2)	
Mobilier				
Immobilisations corporelles en cours		2		2
<i>Immobilisations corporelles</i>	2	2	(2)	2
Participations	978 350		(18 285)	960 065
Créances rattachées à des participations	12 922		(12 922)	
Autres immobilisations financières	74 302	181		74 483
<i>Immobilisations financières</i>	1 065 574	181	(31 207)	1 034 548
TOTAL	1 065 577	182	(31 210)	1 034 550

Actif immobilisé - Amort. / dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Installations générales				
Matériel de bureau et informatique				
Mobilier				
Immobilisations corporelles en cours				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
<i>Immobilisations financières</i>				
TOTAL				

Actif immobilisé - Valeur Nette Comptable	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Installations générales				
Matériel de bureau et informatique	2		(2)	
Mobilier				
Immobilisations corporelles en cours		2		2
<i>Immobilisations corporelles</i>	2	2	(2)	2
Participations	978 350		(18 285)	960 065
Créances rattachées à des participations	12 922		(12 922)	
Autres immobilisations financières	74 302	181		74 483
<i>Immobilisations financières</i>	1 065 574	181	(31 207)	1 034 548
TOTAL	1 065 577	182	(31 210)	1 034 550

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

La variation des Participations s'explique par :

- La diminution du capital de Everest SubBidco S.A.S. : 18 285 K€ ;
- La compensation d'un prêt avec le compte courant de trésorerie entre Exclusive Networks S.A. et Everest SubBidco S.A.S. : 12 922 K€

La variation des Autres immobilisations financières correspond au dépôt de garantie à verser à la suite de la signature du nouveau contrat de bail.

3.2. Créances

Etats des créances	Montant total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes versés sur commande	253	253	-	-
Créances d'exploitation et autres créances	4 576	4 576		
Charges constatées d'avance	258	258		
TOTAL	5 087	5 087	-	-

Au 31 décembre 2022, les créances se décomposent comme suit :

- des Avances et acomptes versés pour 253 milliers d'euros correspondant principalement aux acomptes versés aux commissaires aux comptes ;
- des Créances d'exploitation et autres créances pour 4 576 milliers d'euros correspondant principalement à des factures à établir (FAE) pour 2 614 milliers d'euros et des créances d'impôt (TVA, IS) pour 1 792 milliers d'euros ;
- des Charges constatées d'avance pour 258 milliers d'euros correspondant principalement à l'étalement dans le temps de la couverture d'assurance.

3.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent au contrat de liquidité avec la société Parel S.A., filiale de la Société Générale qui intervient sur le marché pour acheter ou vendre des actions Exclusive Networks S.A.

Le 30 novembre 2021, la société Exclusive Networks S.A. a signé un contrat de liquidité avec l'agent Parel / Kepler. Ce contrat autorise l'agent Parel à acheter / Vendre des actions de la Société pour le compte d'Exclusive Networks S.A. Ce contrat avait une enveloppe initiale de 500 000 euros.

Le 26 septembre 2022, le Conseil d'Administration de la société Exclusive Networks S.A. a décidé d'augmenter de 1 500 000 euros les ressources financières allouées à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux. Le montant de 1 500 000 euros de ressources allouées au contrat de liquidité atteint désormais le plafond autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Au 31 décembre 2022, 713 milliers d'euros (soit 42 884 actions) correspondent à des actions auto-détenues et 1 297 milliers d'euros à de la trésorerie disponible à court terme.

Exclusive Networks S.A.*Exercice clos le 31 décembre 2022***4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1. Capital social**

Au 31 décembre 2022, le capital social se décompose comme suit :

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	91 476 536	0,08	7 318 123
Titres émis par décision du 21 juin 2022 (augmentation de capital)	193 750	0,08	15 500
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	91 670 286		7 333 623

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2022 a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15 500 euros prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 193 750 actions ordinaires nouvelles.

4.2. Tableau de variation des capitaux propres

Postes (en milliers d'euros)	Capitaux propres à l'ouverture	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Augmentation de capital	Distribution de dividendes	Capitaux propres à la clôture
Capital social	7 318			16		7 334
Primes d'émission, de fusion, d'apport	968 429			(16)		968 414
Réserve légale	732					732
Autres réserves	74 118	(2 112)			(18 330)	53 677
Report à nouveau						
Résultat	(2 112)	2 112	(8 736)			(8 736)
Capitaux propres à la clôture	1 048 485		(8 736)		(18 330)	1 021 420

L'Assemblée Générale du 21 juin 2022 a décidé de distribuer un dividende de 18 330 milliers d'euros par prélèvement sur le poste « Autres réserves » soit 0,2 € par action.

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

4.3. Etats des dettes

Etats des dettes	Montant total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	8 006	8 006		
Personnel	880	880		
Organismes sociaux	605	605		
Compte courant - Everest SubBidco	10 331	10 331		
Dettes diverses	412	412		
Produits constatés d'avance	60	60		
TOTAL	20 293	20 293	-	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1. Ventilation du chiffre d'affaires net**

Répartition par secteur d'activité	31/12/2022	31/12/2021
Prestations de services	7 445	2 948
TOTAL	7 445	2 948

Répartition par marché géographique	31/12/2022	31/12/2021
France	7 445	2 948
Exportations et Union Européenne		
TOTAL	7 445	2 948

Le chiffre d'affaires est réalisé avec des sociétés du Groupe et correspond aux refacturations de prestations de services en matière notamment de Direction générale et d'autres fonctions centralisées.

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

5.2. Charges d'exploitation

Charges d'Exploitation	31/12/2022	31/12/2021
Autres achats et charges externes	8 046	3 089
Impôts, taxes et versements assimilés	197	214
Salaires et traitements	2 137	755
Charges sociales	1 324	84
Autres charges	173	97
TOTAL	11 877	4 240

Les charges d'exploitation se décomposent comme suit :

- des charges externes dont honoraires d'audit (1 654 milliers d'euros), d'assurance (1 028 milliers d'euros) et honoraires divers (4 083 milliers d'euros) dont notamment recours à de l'intérim, développements informatiques et factoring ;
- des dépenses liées au personnel (CEO et CFO) et aux administrateurs ainsi que le règlement du forfait social sur l'augmentation de capital (558 milliers d'euros).

5.3. Résultat financier

Résultat financier	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participations	299	22 052
<i>Revenus des créances rattachées à des participation</i>	299	22 052
Autres intérêts et produits assimilés	85	
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	85	
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Différences positives de change	39	105
<i>Différences positives de change</i>	39	105
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8	5 345
Total des produits financiers (1)	432	27 502
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	40	21 420
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	40	21 420
Différences négatives de change	140	113
<i>Différences négatives de change</i>	140	113
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		4 929
Total des charges financières (2)	180	26 462
RESULTAT FINANCIER (1) – (2)	252	1 040

En 2021, les produits et charges sur cessions de valeurs mobilières de placement et les revenus des créances rattachées à des participations correspondaient aux opérations sur titres post fusion et introduction en bourse. Les intérêts et charges assimilées correspondaient au remboursement des d'intérêts d'emprunt entre BidCo et EN S.A. avant fusion.

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

5.4. Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2022, le résultat exceptionnel s'élève à 4 625 milliers d'euros contre un solde de 1 965 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Ce montant correspond principalement à des dépenses liées à l'intégration des acquisitions pour 4 352 milliers d'euros.

6. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Néant.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers donnés et reçus

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

L'engagement de départ en retraite est calculé pour l'ensemble du personnel salarié présent à la clôture de l'exercice sans condition d'ancienneté. Il est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées en retenant l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié à 65 ans.

Au 31 décembre 2022, l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élève à 7 178 euros (contre 5 549 euros à la clôture de l'exercice 2021) avec pour principale hypothèse un taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements de 3,16 % (0,87 % au 31 décembre 2021) et un taux d'augmentation de salaires de 2.00%.

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
(1) Everest SubBidCo S.A.S.	1 095 375 732 €		69%	735 868 224	735 868 224			25 162 108	10 487 001	
(2) Everest UK Finco Ltd	195 209 148 £	23 842 624 £	100%	224 196 587	224 196 587			0	672 477 £	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires :

(1) Everest SubBidCo S.A.S.
20 Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt

(2) Everest Uk Finco Ltd
Mill Lane – Alton – Hampshire GU342QJ

Exclusive Networks S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Valeurs nettes	2022		2021	
	Entreprises liées	Autres parties liées	Entreprises liées	Autres parties liées
Participations	960 065	-	978 350	-
Créances rattachées à des participations		-	12 922	-
Créances clients et comptes rattachés	2 621	-	1 005	-
Autres créances		-	2 569	-
Créances diverses - intégration fiscale		-		-
Dettes financières		-		-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 134	-	54	-
Autres dettes	10 331	-		-
Chiffre d'affaires	7 445	-	2 948	-
Produits financiers	299	-	22 052	-
Charges financières	-	-	21 393	-
Honoraires	443		225	-
Autres produits d'exploitation		-		-
Autres charges d'exploitation	-	-	-	-

10. INFORMATIONS DIVERSES**10.1. Effectifs**

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	2	1
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	2	1

L'information sur la rémunération des dirigeants figure dans le Document d'Enregistrement Universel.